



BISSONNETTE FORTIN GIROUX
Cabinet d'avocats

**PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE
ORIGINAL PAR LA POSTE**

St-Jérôme, le 14 mai 2018

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria, 2^{ième} étage
Bureau 255
Montréal, Québec H4Z 1A2

Objet : R-4018-2017 Phase 2
Cause tarifaire 2018-19
DDRs, Demande d'intervention et budget de participation amendés de
l'ACIG
Notre référence : 95483070-0385

Cher consoeur,

Veillez trouver sous pli les DDRs adressées à Énergir ainsi que la demande d'intervention et le budget de participation amendés de l'ACIG pour la phase 2 du présent dossier.

Comme demandé aux paragraphes 24 à 28 de la décision procédurale D-2018-049 du 30 avril dernier, notre demande d'intervention amendée a retiré le sujet portant sur les indices de qualité de service, notamment au niveau de leur comparaison avec ceux proposés dans le document de réflexion portant sur le mécanisme incitatif en distribution envisagé pour Énergir dans le dossier R-4027-2017.

Notre demande d'intervention amendée contient également un nouveau paragraphe énumérant et décrivant les sujets de nature comptable et tarifaire que nous avons identifiés pour notre participation.



Nous annexons enfin notre budget de participation amendé tenant compte des changements décrits ci-dessus.

Meilleures salutations,

BISSONNETTE FORTIN GIROUX
Cabinet d'avocats

Par :



Guy Sarault, avocat
GS/cf

- c.c. : - Gaz Metro – a/s Me Hugo Sigouin-Plasse et Affaires réglementaires
- ACIG – a/s Dr. Shahrzad Rahbar, Ghislaine Carrière et Eveline Sallin
- Madame Lucie Gervais et Monsieur Paul Paquin

